

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 11 juillet 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Rodrigue Roy, maire**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :
monsieur Jean-Yves Ouellet, madame Gilberte Fournier,
monsieur Raymond L'Arrivée, monsieur Jacques Vachon,
Madame Annie Gonthier le tout formant quorum sous la
présidence de **Rodrigue Roy**, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay,
directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-
Métis.

La séance est ouverte à 19h30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2016-101

Il est proposé par **madame Gilberte Fournier** et résolu à
l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du
jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN JUIN

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une
copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 à
l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice
générale est dispensée d'en faire la lecture ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris
connaissance du contenu du procès-verbal ;

Rés. : 2016-102

Il est dûment proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et
résolu à l'unanimité des conseillers présents :

3. **D'APPROUVER ET D'ADOPTER**, tel que présenté, le procès-verbal (suite) de la séance tenue le 6 juin 2016.

APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de correction datée du 22 juin 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Rés. : 2016-103

Il est dûment proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de correction datée du 22 juin 2016.

4. **ADMINISTRATION ET FINANCES**

4.1 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 11 juillet 2016 ;

Rés. : 2016-104

Il est dûment proposé par Madame Annie Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (mois) :	3058.43 \$
Dépenses incompressibles payées en (mois)	2486.96 \$
Comptes à payer du mois :	43 804.29 \$

4.2 **ADJUDICATION DE L'OFFRE D'EMPRUNT**

Rés. : 2016-105

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet, appuyé par Jacques Vachon et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Grand-Métis accepte l'offre qui lui est faite de **CD DE MONT-JOLI – EST DE LA MITIS** pour son emprunt par billets en date du 19 juillet 2016 au montant de 297 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2015-0181. Ce billet est émis au prix de 100,00 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

4.2 ADJUDICATION DE L'OFFRE D'EMPRUNT
(suite)

56 700 \$	2.18 %	19 juillet 2017
58 100 \$	2.18 %	19 juillet 2018
59 300 \$	2.18 %	19 juillet 2019
60 800 \$	2.18 %	19 juillet 2020
62 100 \$	2.18 %	19 juillet 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

4.3 EMPRUNT PAR BILLET

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la Municipalité de Grand-Métis souhaite emprunter par billet un montant total de 297 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2015-0181	297 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Rés. : 2016-106

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Raymond L'Arrivée, **APPUYÉ PAR** madame Annie Gonthier et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 297 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2015-0181 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire- trésorière ;

QUE les billets soient datés du 19 juillet 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	56 700 \$
2018	58 100 \$
2019	59 300 \$
2020	60 800 \$
2021	62 100 \$(à payer en 2021)
2021	0 \$ (à renouveler)

4.4 COMITÉ INTERMUNICIPAL EN LOISIR – 2^E VERSEMENT

Rés. : 2016-107

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le 2^e versement trimestriel pour le Comité intermunicipale en loisirs au montant de 1 843.23 \$

5. URBANISME ET VOIRIE

5.1 REBUTS D'EXCAVATION

Rés. : 2016-108

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner le contrat pour l'enlèvement des rebuts d'excavation dans les fossés, suite aux travaux de nivelage et de décohesionnement du rang des Écossais à Excavation Chouinard. Les coûts horaire de ce dernier est de 120\$ / hre pour une pelle et 80\$ / hre pour un camion. L'estimée des coûts est de 5600\$ environ pour 20 heures de travail.

5.2 NIVELAGE DU TERRAIN MUNICIPALE

Rés. : 2016-109

Il est proposé par Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser à engager un entrepreneur pour niveler le pourtour du bureau municipal en raison du remplissage effectuée.

5.3 AVIS D'INFRACTION À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Des avis ont été envoyé à :

- 339. 2^e rang Est des Écossais, lot no 195-3, matricule no 6187-80-1020

pour infractions à la réglementation municipale. Ces éléments contreviennent à l'article 8.3 du Règlement concernant les nuisances publiques no 2011-0145é Le contrevenant a 15 jours suivant la réception de l'avis pour se conformer au règlement.

5.4 DÉMISSION DE L'INSPECTEUR DES COURS D'EAU

Remis à une réunion ultérieure

6. CORRESPONDANCE

6.1 RAPPORT DE L'AUDITEUR – ALIMENTATION EN EAU POTABLE SECTEUR PRICE-GRAND-MÉTIS-SAINTE-FLAVIE

La Directrice dépose le rapport d'audit pour l'alimentation en eau potable de la municipalité de Price pour les secteurs Price-Grand-Métis-Sainte-Flavie, aux archives de la municipalité.

6.2 RAPPORT DE L'AUDITEUR – SERVICE DES INCENDIES DE PRICE

La Directrice dépose le rapport d'audit pour le service des incendies de Price aux archives de la municipalité.

6.3 RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

La Directrice dépose le rapport de l'auditeur (Mallette S.E.N.C.R.L.) au ministère des Transports du Québec sur les frais encourus apparaissant aux annexes A et B accompagnant la résolution adoptée par la Municipalité de Grand-Métis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, aux archives de la municipalité.

6.4 RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT – RECYC-QUÉBEC

La Directrice dépose le rapport de l'auditeur (Mallette S.E.N.C.R.L.) à la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) sur le coût de la collecte sélective de matières recyclables, aux archives de la municipalité.

6.5 DEMANDE D'APPUI POUR LA PREMIÈRE ÉDITION DE LA GRANDE TABLE – FESTIVAL CULINAIRE

Attendu que le Festival international de jardins souhaite demander l'appui de la municipalité de Grand-Métis pour la tenue de la première édition de *La Grande Table* - Festival culinaire qui aura lieu aux Jardins de Métis le 16, 17 et 18 septembre prochains;

Attendu que ce projet vise la création d'un nouveau festival culinaire annuel aux Jardins de Métis autour du thème de l'identité culinaire québécoise inspirée du patrimoine historique de notre territoire;

Attendu que le festival présentera une vingtaine de conférences et de classes de maîtres avec des experts invités, un concours des chefs, un repas gastronomique, un marché de producteurs et de transformateurs, des expositions et des activités familiales;

Attendu que le Festival désire demander un appui financier au fonds de soutien aux projets structurants et événements spéciaux de la MRC de La Mitis et souhaite l'appui de la municipalité de Grand-Métis pour appuyer leur demande;

Rés. : 2016-110

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil appuie la demande du Festival international de jardins pour la première édition de la Grande Table – Festival culinaire et leur souhaite beaucoup de chance dans leur nouveau projet.

6.6 DÉPÔT D'UNE PÉTITION POUR L'ÉCLAIRAGE DU CHEMIN POINTE-LEGGATT

La Directrice dépose une pétition datée du 20 avril 2016 et déposée à son bureau le 23 juin dernier portant sur les problèmes d'éclairage que les citoyens rencontrent sur leur rue.

Les conseillers Jean-Yves Ouellet et Jacques Vachon travaillent sur ce dossier.

7. VARIA

7.1 ENSEIGNE POUR LE PARC LEGGATT

Remis à une réunion ultérieure

7.2 FÊTE DU NAUTISME

Rés. : 2016-111

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la décision du conseil de prêter la toilette chimique situé au Parc Leggatt pour l'activité qui a eu lieu le 10 juillet dernier et de payer le temps de l'employé municipal pour le déplacement de celle-ci.

7.3 ENTRETIEN DU BUREAU MUNICIPALE

Considérant que l'extérieur du bureau municipal est défraîchi et a besoin d'être repeint;

Rés. : 2016-112

Il est proposé par Madame Annie Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat des fournitures nécessaires pour les travaux.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question s'est tenue de 20h15 à 20h25.

9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 20h25 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2016-113

Il est dûment proposé par Madame Annie Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le 15 août 2016